

COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU VENDREDI 11 JANVIER 2008.

I – COMPETENCE EAU :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de délibération suivant :

« Par courrier du 17 décembre 2007, le Président de la CAPE m'a informé que lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2007, le projet de transfert de compétence à la CAPE, de l'autorité organisatrice de mission de service public afférente au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'eau potable a été approuvé.

Dans une note annexe, le Président m'informe que des études ont été menées par le Conseil Général de l'Eure sur l'année 2007, et qui démontrent :

- que la sécurisation de la distribution d'eau potable peut être garantie dans de bonnes conditions sur le territoire de la CAPE par la création de nouvelles unités de production, création d'interconnexions et un maillage de notre territoire.
- Que la mutualisation de nos moyens techniques et financiers permettra au milieu urbain une plus grande sécurité dans la production et au milieu rural une plus grande sécurité dans le renouvellement des réseaux.

Pour toutes ces raisons, ce transfert de compétence permettra à l'avenir à nos concitoyens la distribution d'une eau de qualité avec un prix optimisé. Une facture unique eau-assainissement pourra être mise en place avec des moyens de paiements modernes sur tout le territoire, comme le prélèvement mensuel.

Monsieur le Président de la CAPE m'a donc sollicité pour que je vous interroge en vue du transfert de compétence à la CAPE, de l'autorité organisatrice de mission de service public afférente au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'eau potable.

Je vous demande donc :

- d'approuver le transfert de compétence à la CAPE de l'eau potable,
- d'accepter la modification statutaire induite par la prise de cette nouvelle compétence.

Après avoir ouï et délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent le transfert de compétence à la CAPE de l'Eau Potable,
- acceptent la modification statutaire induite par la prise de cette nouvelle compétence.

II – REMUNERATION AGENTS RECENSEURS :

Monsieur le Maire propose :

Concernant la rémunération des agents recenseurs qui effectueront ce travail pendant une période d'environ un mois, de verser pour chaque agent recenseur une rémunération équivalente au SMIG, sur la base des 35 heures, plus une prime de 100 € supplémentaire pour les agents qui auront effectué de manière satisfaisante le travail demandé.

Après avoir ouï et délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent leur accord sur cette proposition.

III – TRAVAUX DE MODIFICATION DU CHAUFFAGE DE LA GARDERIE MATERNELLE :

L'installation du chauffage de la garderie maternelle devenant usagée, l'entreprise LEBLANC propose de supprimer la chaudière de la garderie et de raccorder l'installation sur la chaudière de l'école maternelle. En dehors de l'aspect sécuritaire (suppression d'une chaudière à gaz dans la garderie) il y a également un aspect financier puisqu'il y aura suppression abonnement au gaz. Ces travaux ont été estimés, et le montant du devis s'élève à la somme de 3 161 € TTC.

Après avoir ouï et délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, donnent leur accord pour la réalisation des travaux et charge Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2008 en section investissement.

IV- CANTINE SCOLAIRE :

Les services vétérinaires de la Préfecture ont adressé un courrier d'information sur les nouvelles normes européennes applicables dans toutes les cantines scolaires.

Ces nouvelles normes, ayant des répercussions sur le fonctionnement de la cantine, Monsieur le Maire a pris rendez vous avec la Direction des services vétérinaires pour la mise en place d'un dossier d'agrément.

QUESTIONS DIVERSES :

Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution et de transport de gaz :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25/04/2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières. Il propose au Conseil :

. de fixer le montant de la redevance de gaz au taux maximum en fonction des linéaires exprimés en mètres, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.

. Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323,

. Que la redevance due au titre de 2007 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Le Conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Attribution de la recette de la pièce de théâtre du 13/10/2007.

Monsieur le Maire propose que le produit de la recette de théâtre, soit 416 €, soit réparti de la manière suivante :

- Ecole maternelle : 116 €
- Ecole primaire : 200 €
- Club de l'amitié : 100 €

Les membres du Conseil à l'unanimité, après avoir ouï et délibéré donnent leur accord et chargent Monsieur le Maire de faire établir les mandats.

Remplacement d'un tilleul à l'école primaire.

Monsieur MARTIN, pépiniériste a présenté un devis pour le remplacement d'un tilleul dans la cour de l'école primaire. Après discussion en conseil sur le montant du devis, quant au coût de l'extraction et la remise en place de l'arbre, Monsieur Jardin prendra contact avec l'entreprise pour revoir ce devis à la baisse.

Départ de Monsieur Honfroy.

Monsieur Bernard HONFROY, employé à la mairie au service technique depuis 1985, partira en retraite au mois de février 2008. Le poste de Monsieur Honfroy sera remplacé.

Sécurité rue de Croisy :

Monsieur Conchon fait part au Conseil des récents accrochages qui ont eu lieu rue de Croisy.

Monsieur le Maire prendra contact avec le responsable de la DDE, dans le cadre de l'ATESAT pour la mise en sécurité du carrefour de la rue du chemin moyen et de la rue de Croisy.

Mme COGNARD : aménagement de la promenade au bord de l'Eure.

Les employés techniques se chargeront de déposer du tout venant pour remettre en état le chemin.

Pour le parking de la salle des fêtes, un paysagiste sera contacté pour l'aménagement du parking et les abords de la salle des fêtes.

Commune de Menilles
COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 01 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit, le 1^{er} février à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE, Maire. Etaient présents : Mmes BOUDET, JACQUELIN, LAVIEILLE, PORTIER, COGNARD ; MM. DELALANDE, JARDIN, CONCHON, LE DU, GRAFFIN, BERNARDIN, THIBOUVILLE, PORCHER. Mme GOUCHER a donné pouvoir à Mme PORTIER.

I – POINT TRAVAUX RUE ROEDERER :

Monsieur le Maire présente aux conseillers, les plans réalisés par l'entreprise SODEREF, responsable de l'étude.

II – CONVENTION SERVICE MINIMUM ACCUEIL SCOLAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'inspecteur d'académie adressé à toutes les communes pour la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires, organisé par les communes en cas de grève du personnel enseignant du 1^{er} degré. Après discussion, n'ayant pas de réponse précise quant aux questions posées par rapport à la responsabilité du personnel qui serait chargé de la surveillance. Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas signer pour l'instant cette convention, et sursoit à cette proposition.

III – SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Le SIEGE a validé une partie du programme des travaux proposés par la commune pour l'année 2008.(secteur du Haut-Ménilles). Une proposition de 3 délibérations est soumise au conseil municipal à savoir :

- travaux d'éclairage public pour un montant de 19 000 € TTC. La participation de la commune s'élève à 40 % du cout réel, soit la somme de 6354.52 € HT.
- Travaux d'enfouissement France-Télécom sont estimés à 9 000 € TTC, la part communale s'élève à la somme de 4515.05 € HT
- Travaux renforcement de réseaux estimés à 67 000 € TTC. La commune opte pour le paiement au comptant qui s'élève à 20% du cout réel soit la somme de 11 204.01 €.

Après avoir ouï et délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent ces délibérations.

IV – PERMANENCE ELECTIONS :

Un tableau des permanences a été mis en place pour les élections qui auront lieu les 9 et 16 mars prochain.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Lions Club de Vernon demandant l'autorisation pour le passage d'un raid le 20 avril 2008 sur la commune. Le Conseil municipal donne un avis favorable.

- Monsieur Lehongre, Maire de Pacy demande l'autorisation pour le passage sur la commune des « foulées pacéennes » qui aura lieu le 11 mai 2008. Le conseil donne un avis favorable.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Institut « Immaculée » à EVREUX rappelant la loi du 13 août 2004 qui a étendu à l'enseignement privé les principes de financement applicable aux élèves scolarisés hors de leur commune de résidence dans ces établissements. Le principe posé pour l'application de ces dispositions est la gratuité de l'externat afin que cette liberté de choix soit accessible à tous les citoyens. Cette loi rend obligatoire l'attribution du forfait communal aux élèves scolarisés dans ces établissements.

Monsieur le maire rappelle qu'une subvention est versée régulièrement à l'école Jeanne d'Arc de Pacy pour les élèves fréquentant cet établissement.

Les sommes qui seront demandées par les autres établissements privés (Vernon ou Evreux) en fonction du nombre d'élèves inscrits seront prévues au prochain budget.

Mme Boudet : un grand nombre de pigeons envahit les toitures des bâtiments communaux et de l'église et entraîne une dégradation importante. Voir comment éviter leur prolifération.

Mme Portier : - demande de prévoir un éclairage public sur les dos d'âne dans la rue A.Briand - rappelle également qu'un contact doit être pris avec les services de la DDE pour installer un panneau « stop » chemin moyen, angle rue de croisy.

Mme Jacquelin : à l'école maternelle des travaux de rénovation de sols et de peinture sont à prévoir.

Monsieur Conchon : coffret téléphonique place de la gare en très mauvais état.

M. Bernardin : lampadaire défaillant résidence Bellevue.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

L'an deux mil huit, le 21 mars à 20h30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur ROCHETTE Yves, maire. Etaient présents : MM.CONCHON BERNARDIN, GRAFFIN, COURTAT, POMIES, HOLEC, JARDIN, MARCHAND, Mmes LAVIEILLE, LUCAS, MORVAN, ROBIN. M.LAVAL a donné pouvoir à M.MARCHAND, Mme PORTIER à M.ROCHETTE.

I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 21-23-24-1, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, et aux adjoints,

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux au taux suivant :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L2123-24 du code général des collectivités territoriales : selon l'importance démographique de la commune)

- de 1000 à 3499 habitants :
- Maire : 43%
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} adjoints : 16.50 %

Article 2 : dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil précédant en date du 17 mars 2001,

Article 3 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Article 4 : que les indemnités seront versées à compter de la date de prise de fonction des élus, soit le 14 mars 2008.

II – DELEGATIONS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes :

1° d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,

3° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

4° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

5° d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,

6° de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4600 €

7° de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande,

8° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

9° d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

10° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

11° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

12° de signer la convention prévue par le quatrième alinéa L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, 13° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

DELEGATIONS DONNEES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS :

- M.MARCHAND : Budget, écoles, Etat civil,
- M.CONCHON : TRAVAUX, Encadrement personnel de la voirie
- Mme ROBIN : CCAS, Gestion des salles des fêtes ;

III – ELECTION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PORTES DE L'EURE : CAPE :

2 Titulaires : M.ROCHETTE, M.MARCHAND – 2 suppléants : M.COURTAT et M.BERNARDIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EURE POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE (SIEGE) :

- Monsieur BERNARDIN et M.CONCHON

SYNDICAT DE LA RIVIERE D'EURE : 2 délégués titulaires : M. ROCHETTE et M.CONCHON, M.MARCHAND, délégué suppléant.

SYNDICAT DE VOIRIE : 2 délégués titulaires : M.ROCHETTE, M.CONCHON

SECOMILE : 1 titulaire : Mme ROBIN, 1 suppléant : Mme MORVAN, + 1 représentant à l'assemblée spéciale de la SECOMILE : Mme PORTIER.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

3 délégués titulaires : M.COCHON, POMIES, JARDIN + le maire d'office

3 délégués suppléants : Mme LAVIEILLE, M.GRAFFIN, M.COURTAT.

CSMPE : Centre Social de Pacy Ménilles : 2 délégués : Mme MORVANT, Mme LAVIEILLE,

Association Espace Duguesclin : M.GRAFFIN, M.MARCHAND.

COMMISSION FINANCES : 5 délégués (ouverte à tous les conseillers)

M.MARCHAND, HOLEC, CONCHON, LAVAL, JARDIN.

COMMISSION TRAVAUX ET SECURITE :

M.CONCHON, M.POMIES, Mme PORTIER, Mme LUCAS, M.LAVAL, Mme MORVAN

COMMISSION DES ECOLES : M.POMIES, M.MARCHAND, Mme LAVIEILLE, Mme MORVAN, Mme PORTIER.

COMMISSION FETES ET ANIMATIONS LOCALES : Mme LUCAS, M.JARDIN, M.GRAFFIN, Mme ROBIN, Mme LAVIEILLE.

CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES : CCAS :

Mme ROBIN, Mme PORTIER, Mme LUCAS, M.POMIES

Représentant de l'UDAF : Mme GRAFFIN,

Représentant des personnes âgées : Mme SANTUBERY,

Représentant les parents des personnes handicapées : Mme ROBLOT

Représentant d'association à caractère social : Mme LE DU Monique.

Questions diverses :

Information de l'Inspection d'académie de Rouen :

Organisation de stages de remise à niveau proposée aux élèves présentant des difficultés en français et en mathématiques effectués par les professeurs des écoles primaires, sur la base du volontariat, pendant une partie des vacances scolaires.

Dates des réunions pour les différentes commissions :

- mercredi 26 mars 08 : Commission travaux
- jeudi 27 mars 08 : Commission finances
- vendredi 04 avril 08 : Commission finances
- Vendredi 11 avril 20 H 30 : Conseil Municipal : vote du budget 2008. et Compte administratif 07.

Commune de Menilles
COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 AVRIL 2008

Présents : MM.MARCHAND, CONCHON, JARDIN, GRAFFIN, BERNARDIN, COURTAT, POMIES, HOLEC, ROCHETTE, Mmes ROBIN, PORTIER, MORVAN, LUCAS. Mme LAVIELLE a donné pouvoir à Mme MORVAN.
Absent excusé : M.LAVAL.

1 – Approbation du Compte administratif de l'année 2007

Monsieur le Maire présente le CA 2007 :

Fonctionnement :

Total des recettes : 1 757 542.08 € dont 869 248.98 € de résultat antérieur reporté

Total des dépenses : 744 431.94 €

Excédent à reporter pour l'année 2008 : 1 013 110.14 €

Investissement :

Total des recettes : 249 077.58

Total des dépenses : 492 010.26

Déficit année 2007 : -242 932.68

Excédent 2006 : - 249 727.05

Excédent 2007 : + 6 794.37

Les membres du Conseil après avoir ouï et délibéré ont accepté à l'unanimité le Compte administratif 2007.

2- Présentation du Budget primitif 2008

Report de l'exercice antérieur : recettes de fonctionnement 949 904.51 €

En fonctionnement :

Budget équilibré en recettes et dépenses pour un montant de 1 832 805 €

En Investissement :

Budget équilibré en recettes et dépenses pour un montant de 1 046 305 € (dont 6794€ d'excédent d'investissement).

Après avoir ouï et délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget de l'année 2008.

3- Création de Poste

Suite à la mise en place d'une nouvelle gestion des salles des fêtes, Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau poste (poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 12 heures par semaine).

Après avoir ouï et délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

4- Nouveaux tarifs des salles des fêtes

Salle C : Le Week-end,(2jours)

- pour les habitants de la commune : 260 €

- pour les habitants hors commune : 550 €

Salle C : en semaine,

- pour les habitants de la commune : 130 €/jour

- pour les habitants hors commune : 275 €/jour

Salle B : le Week-end, (2 jours)

- pour les habitants de la commune : 100 €/jour

- pour les habitants hors commune : 180 €/jour

Salle B : en semaine :

- pour les habitants de la commune : 50 €/jour

- pour les habitants hors commune : 90 €/jour

Pour les associations de la commune, la gratuité des salles leur est accordée une fois par an.

5- JACHERES FLEURIES

Informations :

La communauté d'agglomération des portes de l'Eure met à disposition des communes qui le souhaitent des graines pour les jachères fleuries.

Monsieur le Maire propose que certaines parcelles appartenant à la commune et qui sont en jachères puissent êtreensemencées. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Pour la deuxième année consécutive la commune de Ménilles a été invitée à participer aux floralies départementales qui auront lieu cette année à Bernay. (L'année dernière, l'installation florale mise en place par les employés communaux (à St Marcel) avait été primée et avait reçu le « 1^{er} prix des écoles ». Monsieur le Maire propose que la commune puisse à nouveau y participer cette année. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

. Présentation des devis de l'entreprise LP Habitat pour le remplacement d'un ensemble de portes à l'école primaire (4050 € TTC) et la pose de 2 volets roulants à l'école maternelle 1 316 €). Ces sommes ont été prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un arrêté de la préfecture modifiant les statuts de la communauté d'agglomération des portes de l'Eure, puisque la compétence de l'eau potable fait partie depuis le 1^{er} avril 2008 des compétences optionnelles de la CAPE.

Mme Morvan et M.Conchon se proposent à la suite de la demande de Monsieur le maire, pour remplacement ponctuel, en cas d'absence du personnel accompagnant dans le car scolaire.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 7 mai à 20h30.

Dépôt de gerbe et rassemblement à 11 heures sur la place communale, le jeudi 8 mai.

Vendredi 16 mai à 18h30, dans les locaux de la mairie, Monsieur le Maire propose un moment de rencontre conviviale entre le personnel communal et les membres du nouveau conseil municipal.

Commune de Menilles

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 mai 2008

L'an deux mil huit, le conseil municipal de la commune de Ménilles, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE.

Etaient présents : Mmes ROBIN, MORVAN, LUCAS, LAVIEILLE, MM.MARCHAND, CONCHON, BERNARDIN, GRAFFIN, POMIES, COURTAT, HOLEC, JARDIN. Absent excusé : M.LAVAL Bertrand.

1 – Révisions des statuts du Syndicat de Voirie.

Les statuts du syndicat de voirie du canton de Pacy étant devenus obsolètes au regard de l'application des circulaires n°NOR/INT/BO500105C du 23 novembre 2005, le bureau du syndicat a entrepris en 2006 et 2007, avec l'assistance de Monsieur le Percepteur de Pacy-sur-Eure, de la Subdivision de l'Equipement d'Evreux et des services de la Préfecture de l'Eure , une révision des statuts du Syndicat.

Après présentation des différentes possibilités d'évolution (dissolution, reprise partielle des voies excluant les centres bourg, reprise de la totalité de la compétence par le syndicat) et discussion, l'Assemblée Générale Extraordinaire du Syndicat, réunie le 12 février 2008, a approuvé, à l'unanimité des présents et représentés, la reprise par le syndicat de la totalité de la compétence voirie, telle que décrite dans de nouveaux statuts ci-joints.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après avoir ouï et délibéré, les membres du conseil municipal donnent à l'unanimité, un avis favorable sur les nouveaux statuts du Syndicat de voirie.

2- Réhabilitation par la SILOGE des logements de l'HLM au champ de la Cour.

Dans le courant de l'année 2008, la SILOGE va faire procéder à la réhabilitation des logements de l'HLM du Champ de la Cour.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 860 000 €. La communauté d'agglomération des Portes de l'Eure versera une subvention à hauteur de 31 200 €. Le solde sera financé sur les fonds propres de la SILOGE.

Les travaux envisagés sont : remplacement des menuiseries extérieures, ventilation mécanique contrôlée, refecton des soles et des installations électriques, chaudières, équipements sanitaires, portes palières, remplacement des portes de caves).

3 – Réorganisation des services :

A compter du 1^{er} septembre 2008 le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe affecté à la gestion de la salle des fêtes, au transport scolaire, au ménage école primaire, sera réorganisé en deux fonctions : d'une part un poste de 12 heures par semaine affecté à la gestion de la salle des fêtes, d'autre part un poste de 16 heures par semaine affecté au transport scolaire et au ménage école primaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Election au Jury d'Assise :

Comme chaque année, la commune de Ménilles, (comme les autres communes du département) est tenue de désigner par tirage au sort, trois personnes inscrites sur la liste électorale, pour faire partie de la liste des jurés d'assise.

Les personnes qui ont été tirées au sort sont les suivantes :

Mme Claudine LANGLOIS épouse ROCHETTE, Monsieur DELAAGE Emmanuel, Mme Véronique LARRINAGUA épouse MARTINEZ . Monsieur le Maire se charge d'envoyer un courrier aux personnes concernées.

Décision modificative :

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative, sur le budget 2008, d'un montant de 150 € affectant le poste des subventions versées par la commune aux associations. Le compte Dépenses Imprévues sera débité de 150 € et le compte des subventions sera crédité de 150 € . Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Inspecteur d'Académie de l'Eure, demandant à chaque commune la possibilité ou non de mettre en place un service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants du 1^{er} degré.

Il est donc proposé à chaque municipalité la signature d'une convention, pour la mise en œuvre du service minimum d'accueil des élèves, entre la commune et l'inspection d'académie. Après étude de cette proposition, les membres du Conseil municipal, donnent leur accord pour la signature de cette convention en cas de nécessité.

. Monsieur MARCHAND : réunion de la commission des écoles, le 23 mai de 16h45 à 20 h pour étude des différents travaux à réaliser dans les écoles.

. Monsieur CONCHON : Concernant les jachères fleuries, les employés du service technique ont préparé la terre sur 3 terrains appartenant à la commune en vue des « jachères fleuries ». (à côté de l'école maternelle, chemin des grandes vignes, et une pointe de terre au Haut-Ménilles).

. Monsieur JARDIN :

Pour la 7^{ème} année consécutive, la commune organise un concours des maisons fleuries.

Le jury passera en 2 fois, le samedi 28 juin et un samedi de la fin août. Un courrier accompagné du règlement sera distribué dans chaque boîte aux lettres.

Compositions du jury : MM.JARDIN, CONCHON, HOLET, BERNARDIN, GRAFFIN, WALLET, Mmes LUCAS, MOIRVAN, LAVIEILLE.

La 7^{ème} « bourse aux plantes » aura lieu le dimanche 11 mai, Place du marché.

La fête de Ménilles aura lieu le samedi 25 et dimanche 26 mai. L'information sera faite par voie d'affichage.

. Mme ROBIN :

Le CCAS se réunira le lundi 26 mai pour la préparation du colis des « Anciens ».

. Mme PORTIER :

Dégradation du service de ramassages des déchets ménagers. Un courrier sera adressé à la CAPE par Monsieur le Maire.

. Mme LUCAS : demande d'achat d'un réfrigérateur pour l'organisation des manifestations festives communales.

. M.COURTANT : dégradation de l'abri bus rue du Bout Cochet

. M.POMIES : nettoyage de l'abri bus Côte blanche. La commission des travaux va prendre en charge ces demandes.

. M.HOLEC propose la reprise du site Internet de la commune qui a été créé par un « ancien habitant de la commune ».

. M.BERNARDIN

En tant que délégué du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) fait un compte rendu e la réunion de mise en place du nouveau bureau syndical.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le 6 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE. Etaient présents : Mrs .MARCHAND, JARDIN, CONCHON, HOLEC, COURTAT, BERNARDIN, LAVAL, Mmes PORTIER, LAVIEILLE, MORVAN, LUCAS. M.GRAFFIN a donné pouvoir à M.ROCHETTE, M.POMIES à M.JARDIN, Mme ROBIN à M.MARCHAND.

1 – AMENAGEMENT DE L'AIRE CANOE-KAYAK

Dans le cadre du renouvellement de la signalétique du parcours canoé-kayak allant de Ménilles à Autheuil-Authouillet, la pose de 3 panneaux est prévue sur l'un des terrains communaux, par la CAPE, qui a la compétence du développement économique et du tourisme.

Le Conseil municipal délibère de la façon suivante et donne son accord à l'unanimité.

« Je soussigné, Monsieur Rochette, maire de la commune de Ménilles,

- autorise la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) et l'entreprise Laser Equipement à poser 3 panneaux sur les terrains communaux aux localisations précisées sur la carte.
- Autorise l'entreprise à pénétrer sur le terrain communal pour assurer la pose puis l'entretien des panneaux et leur changement si nécessaire,
- M'engage à laisser ces panneaux visibles (débroussaillage en cas de besoin),
- M'engage à ne pas déplacer, ni enlever ces panneaux sans demande d'autorisation préalable et accords des services de la CAPE,
- M'engage à prévenir les services de la CAPE en cas de dégradations observées sur ces panneaux,
- M'engage à prévenir les services de la CAPE en cas de vente du terrain communal ».

2- AMENAGEMENT ET REMISE EN ETAT D'UNE VOIE D'ACCES A LA COTE BLANCHE

Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise TPN domiciliée à Pacy sur Eure, pour la remise en état d'une voie d'accès à la côte blanche dont le montant s'élève à la somme de 2276.59 € TTC. Après avoir ouï et délibéré, les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité.

3- INSTALLATION DE 3 PANNEAUX D'INFORMATION :

Le Conseil Municipal a décidé lors de l'élaboration du budget 2008 de renouveler et de remplacer les panneaux d'informations installés sur le côté de la mairie.

L'entreprise BUEIL Publicité qui a été contactée, propose un devis dont le montant s'élève à la somme de 2 479,49 € TTC. Après avoir ouï et délibéré, les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

4- DM budget 2008 : : Décisions modificatives :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative sur le budget 2008. Le compte « bourses et prix » étant en dépassement, il est proposé l'opération suivante : débit de la somme de 416 € du compte « dépenses imprévues »(022) et crédit du compte 6714.

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une deuxième décision modificative, sur le budget 2008, suite à la demande d'une « subvention exceptionnelle » émanant de l'association menillonne de la « troisième rive » qui propose cette année des manifestations supplémentaires dépassant leur budget de fonctionnement. Le conseil après avoir ouï et délibéré, donne son accord pour un montant de 100 €.

QUESTIONS DIVERSES :

La commune est saisie d'une demande de report de taxe locale d'équipement, par les propriétaires d'une maison dont la construction a été arrêtée à la suite de difficultés rencontrées avec le constructeur.

La commune peut sursoir au règlement de cette taxe, pour une période allant de 6 mois à 1 an.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et sursoit à la perception de cette taxe pour une année.

Association GAM 27 :

L'association GAM 27 (Aéromodélisme) organise le dimanche 22 juin 2008 une manifestation privée, dans le cadre de l'association, pour présenter les différentes facettes de leurs activités. Les membres du Conseil municipal y sont invités.

Floralies à BERNAY :

Le week-end des 21 et 22 juin la commune participe, comme l'an passé, aux floralies départementales qui ont lieu à Bernay. Cette manifestation est ouverte à tous, et les habitants de la commune sont invités à se déplacer pour encourager les efforts de créativité et d'embellissements réalisés par les employés communaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du président du syndicat de la rivière d'Eure, adressée à la Direction de l'Agence de l'Eau, faisant état d'une certaine inquiétude pour les études et travaux qui doivent être effectués sur la rivière et pour lesquels les dossiers mis en place depuis plusieurs années, restent encore à l'heure actuelle en attente de financement de l'agence de l'eau.

Communication de Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de l'assemblée délibérante qui a eu lieu le 26 avril 2008 et concernant l'élection du Président et des Vices Présidents.

Monsieur PONIATOWSKI a été élu Président. Trois personnes se sont présentées à la Vice-présidence. Monsieur MIRAUX a été élu 1^{er} Vice président, Monsieur QUETIER : 2^{ème} Vice-président, et Mme FORZY, 3^{ème} Vice présidente. Les membres du bureau s'élèvent à 23 personnes, y compris le Président et les vice présidents.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'inspecteur d'académie de l'Eure informant la municipalité de la mise en place et de l'organisation de stages de remise à niveau, (en mathématiques et en français pour les élèves den fin d'école primaire). Ces stages se dérouleront durant 3 périodes de l'année sur une durée de 15 heures par période, à raison de 3 heures par jour. (Pendant les vacances de printemps, la 1^{ère} semaine de juillet et la dernière semaine des vacances d'été.) Ces stages sont conduits par les enseignants volontaires, rémunérés par l'Education nationale.

Monsieur Marchand, adjoint en charge de la commission des écoles, fait un compte rendu de la première réunion de la commission qui a travaillé sur le projet de regroupement scolaire.

Différentes hypothèses ont été émises. L'hypothèse qui serait retenue, est la construction d'une nouvelle école primaire, à côté de l'école maternelle, sur les terrains appartenant à la commune. La commission des écoles est invitée à visiter 3 autres écoles dernièrement construites, elle se réunira au début du mois de juillet, pour établir le cahier des charges qui permettra la mise en place de l'élaboration du dossier et les demandes de subventions.

Le deuxième point abordé lors de la commission des écoles, a été d'établir un calendrier des priorités de travaux à faire à l'école maternelle. (Réfection de la salle de motricité, peintures, et renouvellement des revêtements de sol). A la suite du Conseil d'école, qui a eu lieu ce vendredi 6 Juin à 18 heures, il a également été évoqué le manque de place dans le restaurant scolaire de l'école maternelle. Différentes solutions sont envisagées. La commission des écoles sera informée afin de prendre s'il y a lieu des dispositions en vue de la rentrée de septembre.

Monsieur Conchon, adjoint et responsable des travaux fait un compte rendu sur les travaux réalisés par les employés.

Les plantations de printemps-été sont terminées. Un ancien pressoir a été mis en place à l'entrée du village, pour rappeler l'existence des vignes, autrefois, dans la commune.

Travaux rue Roederer :

Des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable auront lieu durant deux mois, dans la rue Roederer, et la Côte Marot. La circulation sera perturbée, et des gênes seront occasionnées. Les riverains seront informés par un courrier adressé par Monsieur le Maire.

La commission des travaux se réunira tous les mardi matin pour suivre l'avancement des travaux.

Monsieur HOLEC se propose de reprendre en charge, le site internet de la commune qui avait été mis en place, par le fils d'un conseiller du précédent conseil.

Madame Lavieille rappelle le projet de mise en sécurité du carrefour rue de croisy et rue du chemin moyen. Monsieur le Maire doit prendre contact avec les responsables techniques de la DDE.

Madame Lucas : Augmentation de la circulation des motos et quads le long de la promenade des bords de l'Eure qui pose des problèmes de sécurité et de nuisances sonores pour les riverains. Ce problème sera pris en compte dans le cadre du réaménagement des bords de l'Eure.

Madame PORTIER rappelle sa demande concernant la dégradation du ramassage des ordures ménagères. La CAPE informée par un courrier provenant de la mairie, a mis en place des dispositions pour que ces problèmes évoqués disparaissent.

Concernant le ramassage des « encombrants », un courrier de rappel sera fait aux habitants de la commune leur précisant les matériaux qui peuvent ou non être ramassés par les services de la CAPE.

Monsieur JARDIN, Président du Comité des Fêtes, remercie au nom du comité, les employés Communaux, (service technique) qui ont participé au montage et démontage du matériel.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 04/07/2008

L'an deux mil huit le quatre juillet à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE. Etaient présents : Mrs MARCHAND, CONCHON, LAVAL, COURTAT, HOLEC, BERNARDIN, Mmes LUCAS, LAVIELLE, ROBIN, MORVAN, PORTIER, GRAFFIN. M.JARDIN a donné pouvoir à M.BERNARDIN, M.POMIES a donné pouvoir à M.ROCHETTE.

I - Augmentation des participations scolaires concernant les enfants hors commune

Monsieur le Maire propose :

A compter du 1^{er} septembre 2008, le montant de la participation scolaire pour les enfants hors commune et fréquentant les écoles de la commune sera modifié. A savoir :

- Ecole Maternelle : 800 €
- Ecole Primaire : 390 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de la mise en application

II - Objet : Augmentation des tarifs de cantine et garderie

A compter du 1^{er} septembre 2008,

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de restauration scolaire maternelle et élémentaire, ainsi que le tarif de la garderie. Après avoir oui et délibéré, les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

- Cantine élémentaire : 3.65 €(ancien tarif 3.57€)
- Cantine maternelle : 2.70 €(ancien tarif 2.65 €)
- Garderie maternelle et primaire : 0.80 (ancien tarif 0.77€)

III - Objet : prix des concessions au cimetière

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter la tarification des concessions au cimetière. L'augmentation prendra effet au 1^{er} Septembre 2008.

A savoir :

- 50 ans « renouvelable » : 140 €
- 30 ans « renouvelable » : 70 €
- caverne 15 ans : 40 €

IV – TRAVAUX DU SIEGE

Modifications des délibérations pris le 1^{er} février 2008 :

- Travaux Eclairage Public au Haut-Ménilles : estimation des travaux : 30 000 €TTC
Part communale : 10 033,44 €HT
- Travaux renforcement du réseau Haut-Ménilles : estimation des travaux : 110 000 €TTC : part communale paiement au comptant : 18 349.65 €
- Travaux enfouissement des réseaux téléphonique au Haut-Ménilles : 17 000 €TTC : part communale : 8 528.43 €HT TVA à rembourser au SIEGE 2785.95 €

V – TRAVAUX COMMISSION DES ECOLES :

Dans le cadre du projet du regroupement scolaire, la commission des écoles après réunion de travail, a visité 4 écoles du canton pour avoir un aperçu des différentes possibilités, et pouvoir ainsi dresser un cahier des charges.

Monsieur Marchand, responsable de la commission a présenté une synthèse des travaux de la commission. Les premières formalités administratives et consultations d'architecte commenceront début septembre.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cantine maternelle : à la rentrée de septembre, mise en place de 2 services de restauration, suite au nombre croissant d'enfants fréquentant la cantine.
- Remplacement du ballon d'eau chaude à la cantine maternelle.
 - Achat de mobilier scolaire pour l'école maternelle : Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat de 6 tables pour la grande section pour un montant de 487.97 €..
 - L'Association GAM 27 remercie le Conseil municipal et les employés communaux pour leur participation au bon déroulement de leur manifestation.

Association Duguesclin : Monsieur Marchand délégué de la commune pour cette association donne un compte rendu de la dernière réunion : projet de la mise en place d'un état des lieux du patrimoine culturel pour les communes adhérentes.

Monsieur Conchon, adjoint responsable des travaux :

Suite à une importante fuite d'eau à l'école primaire, il est nécessaire de refaire en urgence l'installation en « aérien ». Deux entreprises ont été contactées. Après examen des devis, l'entreprise S.A LACOME de Boisset les Prévenches a été retenue pour un montant de : 6 625 €TTC.

Madame Lucas : rappelle que les peupliers du bord de l'Eure doivent être abattus. Un appel d'offre sera lancé au mois de septembre.

Madame Portier : concernant les travaux d'aménagement de la rue Roederer : des négociations sont en cours avec certains riverains pour acquérir des parcelles nécessaires à la mise en sécurité des piétons qui emprunteront la route.

Madame Morvan déléguée de la commune à la SECOMILE donne un compte rendu de la dernière réunion.

Informations : Travaux de remis en état des routes du canton, réalisés par le Syndicat de voirie : les travaux sont en cours.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE 08

L'an deux mil huit, le 5 septembre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE.

Etaient présents : Mrs. MARCHAND, CONCHON, JARDIN, HOLEC, POMIES, BERNARDIN, LAVAL, COURTAT, Mmes ROBIN, LAVIEILLE, MORVAN, PORTIER, LUCAS.

Ordre du Jour :

I - Renouvellement du contrat de restauration scolaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil, la proposition de renouvellement du contrat de la société API Restauration, fournisseur des repas à la cantine scolaire.

Après étude et comparaison des prix, après l'avis positif de la commission cantine sur la qualité du service, le Conseil municipal à l'unanimité se prononce sur le renouvellement du contrat pour l'année scolaire 2008/2009.

Compte tenu du contexte économique général, il est constaté une hausse assez importante sur les produits et les charges des salaires. L'augmentation est beaucoup plus significative que l'augmentation reportée sur les prix des repas.

Une consultation auprès de différents prestataires sera relancée au printemps prochain.

II- Travaux de sécurité : RD 836- RD65 et VC rue du Gué.

Les travaux de sécurité sur les routes peuvent être subventionnés au titre des amendes de police.

Les dossiers concernant les routes départementales seront présentés au Conseil général après acceptation des services techniques de l'agence routière.

L'entreprise TPN a présenté des devis :

- Aménagement d'un plateau surélevé rue de Croisy, RD 65 : 26 312 €TTC
- Aménagement de sécurité, rue de Pacy RD 836 : 20 690.80 €TTC

Concernant les travaux de sécurité rue du Gué, (voie communale), ils seront présentés au Syndicat de voirie, compétent en matière de voirie communale. Le montant du devis s'élève à : 7 104€TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dossiers de demande de subvention auprès du Département.

III – Examen des exonérations et abattements des impôts locaux :

Monsieur le Maire propose l'examen du tableau des différentes exonérations et abattements qui peuvent être accordées aux contribuables résidant sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle les différentes exonérations prises à ce jour :

Concernant la taxe d'habitation :

- Assujettissement des logements vacants depuis plus de 5 ans.
- Abattement de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides. (Les personnes concernées doivent en faire la demande auprès du centre des impôts).
- Abattement pour charge de famille.

Concernant le foncier bâti :

- Exonération pendant deux années, de la taxe foncière sur les nouvelles constructions

Le Conseil Municipal propose d'examiner au budget 2009, l'exonération des logements anciens qui font l'objet par leur propriétaire, de dépenses d'équipement destinés à économiser l'énergie.

IV – Nomination d'un régisseur suppléant pour le marché de Ménilles.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme DUVAL, secrétaire, comme régisseur suppléant pour le marché de Ménilles. Un nouvel arrêté sera pris dans ce sens.

V – Amortissement des travaux du SIEGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'amortir la subvention de l'année 2007, versée au Syndicat d'Electricité de l'Eure sur une durée d'un an.

La subvention de l'année 2007 qui doit être amortie n'a pas été prise en compte au BP 2008. Une délibération modificative doit donc être prise.

VI – Contrat d'apprentissage :

A la demande d'un jeune inscrit au CFA Horticole d'Evreux et recherchant un maître d'apprentissage, en vue d'obtenir le C.A.P. paysager, Monsieur le Maire propose de l'accueillir au sein du service technique et espaces verts, pour une durée de deux années.

En date du 16 juillet 2008 les services de la Préfecture ont donné leur agrément, autorisant la commune à contractualiser ce type de contrat.

Après avoir oui et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage.

VII – Opération financière :

Dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire urbain de la commune d'une part et dans le cadre de la politique de l'habitat fondée sur un développement harmonieux de la commune favorisant la mixité sociale d'autre part, Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations propose d'exercer son droit de préemption sur la vente d'une propriété sise au 1 rue des Hannebaux cadastrée AC 101 d'une contenance de 1090 m².

Cette acquisition permettra d'une part d'élargir la voie communale rue des Hannebaux afin de favoriser la desserte des constructions à venir sur les terrains de l'ex-fonderie, et permettra d'autre part, en partenariat avec le logement familial de l'Eure, de réaliser deux ou trois logements locatifs de type maison de ville.

L'avis des domaines sera requis dans le cadre de cette acquisition.

Après débat et à l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

- A la suite d'un contrôle URSSAF, il a été demandé à la commune de comptabiliser comme « avantages en nature » les repas pris par les employées qui étaient affectées au service cantine et surveillance. Une délibération a donc été prise dans ce sens.

Informations :

- Au printemps, la commune avait déposé une plainte auprès de la gendarmerie de Pacy sur Eure à la suite de vols de plantes dans les jardinières mises en place par la commune. L'auteur de ce délit a été identifié par la gendarmerie. Il a été condamné à verser le montant correspondant au délit.
- Dans le courant du mois d'Août, la commune a également posé plainte auprès de la gendarmerie pour les tags qui avaient à nouveau surgi sur les murs du lavoir et autres bâtiments communaux. Les auteurs de ces tags ont également été interpellés et ont été contraints de verser à la commune le montant des dégradations.
- Réseau départemental Haut-débit :
Le département s'est engagé dans une politique volontariste visant à permettre à tous les Eurois d'accéder au service à haut-débit. Un grand nombre de personnes sont

« couvertes » par le réseau. Néanmoins quelques cas résiduels subsisteraient et la solution préconisée est la solution satellitaire. Les tarifs d'abonnement restant comparables aux offres ADSL.

Les frais d'accès initiaux restant assez élevés le département a décidé de prendre en charge les dépenses de premier équipement dans la limite d'un plafond de 300 € par foyer. Pour les modalités de prise en charge, il faut s'adresser au département.

➤ Monsieur MARCHAND :

- Restaurant scolaire école maternelle :
Comme prévu avec la commission des écoles, à la fin de l'année scolaire, il a été mis en place deux services à la cantine maternelle depuis la rentrée des classes. Le nombre de personnes pour la surveillance des enfants a été augmenté.
- Commission de sécurité :
Proposition d'une réflexion auprès de la commission, sur l'aspect sécurité sur la commune. (Contrat de surveillance...etc.)

➤ Monsieur CONCHON :

Info sur les travaux :

- travaux d'enfouissement des réseaux rue A. Briand sont terminés.
- travaux d'enfouissement rue du Bout Cochet, rue du Fond Val commencent à la fin du mois de septembre.
- travaux de renforcement Eau Potable sont terminés rue Roederer.
- Suite à une importante fuite d'eau à l'école primaire, l'installation concernant l'eau a du être refaite entièrement en « aérien ».
- Ecole maternelle : pendant les vacances scolaires, les employés ont réaménagé la cour de l'école.
- La fontaine a été remise en état.

➤ Mme MORVAN :

- Au cours de la précédente réunion de conseil municipal, il a été dit que les peupliers le long de la rivière d'Eure seraient abattus. Une précision est à apporter à cette information, après leur abattage, ils seront remplacés.

➤ M. Jardin :

- Le deuxième passage du jury concernant le concours des maisons et façades fleuries a eu lieu. La remise des récompenses aura lieu le vendredi 10 octobre à 18 heures à la mairie. Un courrier sera adressé aux lauréats du concours.

➤ Mme Portier :

- Quand le parking de la salle des fêtes sera-t-il aménagé ?
Réponse : priorité est donnée pour l'instant à la rue Roederer.
- Le marquage au sol pour les stop au Haut-Ménilles n'a pas été fait : Le marquage est pris en charge par le syndicat de voirie.

➤ Mme LAVIEILLE:

- Mauvais état de l'abri bus rue du Ranguet. L'entreprise Bueil publicité sera contactée par M. Conchon pour le remplacement.
- Manque d'un dépôt de pain sur la commune pendant les vacances de la boulangerie.

➤ M.COURTAT :

- Signale que les cloches de l'église ne sonnent plus. L'entreprise en charge de l'entretien sera contactée.

➤ M.HOLEC :

- Signale par temps de grosses pluies l'apparition d'importantes flaques d'eau dans la rue aux Honfroy : nécessité de nettoyer à nouveau les avaloirs et les puisards.
- Concernant le site Internet de la commune : mise en place d'une équipe chargée de travailler sur le site :

M.Pomiès, M.Bernardin, M.Jardin, M.Courtat, Mme Lavieille.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le 3 octobre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE.

Etaient présents : Messieurs MARCHAND, GRAFFIN, CONCHON, JARDIN, HOLEC, POMIES, BERNARDIN, LAVAL, COURTAT, Mesdames LAVIEILLE, PORTIER, LUCAS.

Etaient absents excusés : Mesdames ROBIN, MORVAN.

Pouvoirs : Madame ROBIN donne pouvoir à Monsieur ROCHETTE.

Ordre du Jour :

I – Equipement Sécurité Incendie

Un poteau incendie rue de Pacy et une bouche incendie rue Roederer sont à installer, le coût sera respectivement de 2085.31 €TTC et 2871.17 €TTC, subventionnables au titre de la DGE 2009.

II- Travaux de sécurité : RD 836, RD65 et VC rue du Gué.

Après visite sur place des futurs travaux de sécurité :

- Rue de Croisy RD 65, il est confirmé la nécessité d'aménager un plateau surélevé, coût : 26 312 €TTC
- Rue de Pacy RD 836, il convient d'aménagement 2 fois deux coussins lyonnais, coût : 20 690.80 €TTC.
- Les travaux de sécurité rue du Gué VC, ont été présentés au Syndicat de voirie le 2 octobre et seront pris en charge par le Syndicat, coût : 7 104€TTC.

Ces trois opérations feront l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour ces travaux ainsi que pour la mise en œuvre des dossiers de demande de subvention auprès du Département.

III – Bon de Noël :

- Monsieur le Maire propose de reconduire l'offre d'un bon de Noël aux enfants du Personnel Communal, Adjoint et Conseillers. Les montants sont proposés comme suit :

Enfants de 0 à 4 ans : 27 € enfants de 5 à 8 ans : 33 € enfants de 9 à 12 ans : 43 €

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour reconduire la délibération pour le Noël 2008.

IV – ADSL WiMAX.

Monsieur le Maire informe que trois opérateurs peuvent à partir du 29 septembre proposer une offre satellitaire aux foyers inéligibles en ADSL et en WiMAX. Le Conseil Général de l'Eure prendra en charge la dépense du premier équipement des familles concernées à hauteur de 300 €maximum.

V – Assainissement rue Roederer

La CAPE, par un courrier du 22 septembre, informe le Conseil, qu'elle reprendra à sa charge la remise à niveau de la totalité des tampons d'assainissement eaux usées lorsque la voirie sera refaite courant 2009.

VI – Questions diverses :

a) Acquisition de terrains :

✓ Propriété sise au 1 rue des Hannebaux, cadastrée AC 101, d'une contenance de 1090 m², nous avons reçu l'avis des domaines et l'opération étant conduite en partenariat avec le « Logement Familial de l'Eure », la transaction sera réalisée pour un montant de 130 000 €

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable pour la confirmation de cette opération.

✓ Propriété sise rue du Chemin Moyen, cadastrée ZE 8 et ZE 7, d'une contenance de 4676 m². Cette propriété située en zone NA, à proximité de l'école maternelle est à acquérir au prix de 10 €/le m², le terrain sera séparé en deux lot : le premier de 2000 m² comprendra les bâtiments d'habitation et sera soumis à la vente auprès des particuliers et le second de 2676 m² sera proposé à la vente pour la Commune de Ménilles. Cette offre est conforme à un avis des domaines émis en 2007.

Après débat et à l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à cette opération.

b) Aménagement 1^{er} étage de la Mairie :

✓ Une pré-estimation du coût des travaux s'élève à environ 135 000 € ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de lancer le marché de Maîtrise d'œuvre et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à cette opération.

Monsieur MARCHAND :

✓ Monsieur ROCHETTE et Monsieur MARCHAND ont rencontré Monsieur DESTANS, Président du Conseil Général de l'Eure pour lui présenter trois dossiers structurants pour la Commune de Ménilles. Ceux-ci ont reçu un accueil favorable du Président quant à leur recevabilité :

1] Rénovation de l'école Maternelle : le Montant des travaux est estimé à 300.000 €TTC, subventionnables à hauteur de 40 % du montant HT sur présentation d'un dossier pour le 1^{er} novembre 2008. Une plus-value est à prévoir en raison de la présence d'amiante dans les colles des revêtements de sols, une nouvelle estimation des travaux doit être faite avant le dépôt du dossier de subvention.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à cette opération et à la demande de subvention.

2] Regroupement Scolaire : Le Conseil Général de l'Eure propose son aide pour la réalisation du dossier de demande de subvention qui devra être présenté le 1^{er} novembre 2009, et pour lequel une subvention croisée Etat (30 à 35 %) et Département (30 à 40 %) est à attendre sous réserve que ce dossier soit le seul présenté sur le Canton de Pacy-sur-Eure en 2009

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à cette opération et à la demande de subvention.

3] Aménagement de la rue Roederer : Le Conseil Général de l'Eure ne peut pas accorder de subvention sur l'aménagement de la voirie mais peut en accorder une sur l'aménagement paysager. Monsieur le Maire demande l'autorisation de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DGE pour le volet paysage des travaux.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à la demande de subvention.

✓ Restaurant scolaire école maternelle :

La mise en place des deux services à la cantine maternelle depuis la rentrée de septembre est bien perçue et est bien vécue par les cantinières, les ATSEM, les enfants, les enseignants et les parents.

Monsieur CONCHON :

✓ Le Conseil Général de l'Eure a confirmé les deux fleurs de la Commune, la remise des prix aura lieu le lundi 20 octobre à 18 heures à Evreux. Ménilles a obtenu un prix de 1400 €

✓ SIEGE : L'Entreprise LESENS va effectuer à partir de fin octobre l'extension des travaux d'enfouissement du réseau électrique et téléphonique rue du Bout Cochet, du haut de la Côte Roederer au carrefour du Fond du Val.

✓ Le Jeune apprenti s'est bien intégré à l'équipe en place. Travail sérieux.

✓ Sécurité du stade de Pacy/Ménilles : Un avis défavorable a été émis par les services d'incendie et de secours notamment sur les bâtiments et les issues de secours. Nous allons recevoir bientôt le rapport d'analyse et nous demanderons à la CAPE la mise aux normes des locaux afin de poursuivre l'activité de cet équipement

Monsieur HOLEC : Mise à jour du Site internet de Ménilles

✓ Suite à la mise en place d'une équipe chargée de travailler sur le site internet, la première réunion s'est tenue le samedi 20 septembre et une réunion aura lieu tous les 15 jours le samedi matin.

Après étude, il apparaît que la page d'accueil est trop statique, elle pourra être conservée mais dans un esprit d'images qui défilent, puis la deuxième page apparaîtra directement. Cette deuxième page devra être plus claire et tenir pratiquement dans son ensemble sur l'écran.

Monsieur POMIES :

✓ Au niveau du 102 rue Aristide Briand, la tranchée réalisée pour les travaux s'est affaissée et peut être un danger pour les deux roues.

Monsieur COURTAT :

✓ Signale que les samedis de mariages à l'église posent des problèmes important de stationnement et de circulation dans la rue Roederer. Monsieur le Maire propose de contacter le presbytère pour convenir d'un rendez-vous avec le prêtre afin de résoudre ces difficultés, avec en premier lieu un délai suffisant entre deux cérémonies ainsi que la transmission en Mairie des dates et horaires des mariages.

✓ En ce qui concerne la venue des cirques, est-ce que la Mairie leur donne l'autorisation de faire des annonces aux hauts parleurs en ville ? Monsieur le Maire indique que chaque installation d'un cirque est soumise à autorisation de la Mairie, mais qu'il n'y a pas précisément de réglementation sur le bruit des hauts parleurs étant donné que les annonces sont faites en journée.

Monsieur LAVAL :

✓ Demande si la piste d'athlétisme du stade pourra être accessible aux particuliers ? Messieurs POMIES et BERNARDIN se renseignent auprès des responsables du Club d'Athlétisme et de l'Adjoint chargé des Sports de la Mairie de Pacy-sur-Eure.

Madame LUCAS :

✓ Demande si dans la rue Roederer, les caniveaux en béton seront prolongés ? Monsieur le Maire souligne que tous les travaux qui avaient été demandés auprès de la CAPE ont été réalisés pour assurer la sécurité des usagers et que d'avantage de caniveaux en béton représentent non seulement un coût aujourd'hui mais également un coût plus tard lors des travaux de réfection de cette voirie, et cela recouvrirait alors, les pavés que l'on souhaite conserver apparents.

Madame PORTIER :

✓ Signale que les pavés devant la boulangerie sont descellés, cassés et affaissés. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de faire une réparation de cet ensemble à l'extérieur du site, par la réalisation de plaques préparées qui sont ensuite posées et assemblées sur place. Il est en amont nécessaire de demander aux services de la CAPE un sondage pour détecter une éventuelle fuite d'eau.

✓ Demande si les marquages aux sols seront refaits dans le haut Ménilles ? Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un nouveau marché de signalisation horizontale et verticale va être mis en œuvre au Syndicat de Voirie, prenant en charge l'entretien des marquages aux sols et des panneaux de signalisation routiers.

Monsieur Eric JARDIN :

✓ La remise des prix du concours des Maisons fleuris aura lieu le vendredi 10 octobre à 18 heures à la Mairie. Cette année le jury a ajouté la catégorie jardins paysagers à celles déjà existantes, ce qui donne 35 lauréats répartis dans 4 catégories. Monsieur le Maire souligne que les maisons et jardins fleuris, ainsi que la bourse aux plantes contribuent à l'obtention des prix des villes et villages fleuris.

La séance est levée à 22 h 30.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le sept novembre à 20h30 le conseil légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE.

Etaient présents : Mrs. MARCHAND, C ONCHON, JARDIN, COURTAT, LAVAL, HOLEC, BERNARDIN, POMIES, Mmes LAVIELLE, ROBIN, LUCAS, MORVAN.

Absent excusé : M.GRAFFIN –Mme PORTIER a donné pouvoir à M.CONCHON.

Ordre du Jour :

1 – CHAUFFAGE ECOLE PRIMAIRE :

Devant la nécessité de changer la chaudière de l'école primaire, dont les pièces de rechange étaient devenues introuvables étant donné l'ancienneté du matériel, différentes entreprises ont été contactées pour présenter un devis pour la mise en place d'une nouvelle chaudière. Après études des différents dossiers, c'est l'entreprise SARL LACOMME, de Boisset les Prévenches qui a été retenue pour effectuer les travaux. Le devis de l'opération s'élève à la somme de 16 020.66 €TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis et charge Monsieur le Maire de faire réaliser ces travaux.

2 – EFFACEMENT DU RESEAU EDF ET FRANCE-TELECOM au HAUT-MENILLES :

Les travaux d'effacement du réseau EDF-France-TELECOM devraient débuter semaine 50.

L'implantation des mâts a été vue avec le responsable des travaux du SIEGE, et les responsables de la commune en charge des travaux.

Les travaux auront lieu rue du Bout Cochet, à partir du haut de la Côte Roederer jusqu'à l'intersection avec le fond du Val. Dans la rue du Bout Cochet (la première partie jusqu'à la mare en venant de la rue Roederer) les éclairages seront installés sur le côté gauche de la rue, en façade avec l'accord des propriétaires. Pour la deuxième partie de la rue les éclairages seront mis en place du côté droit, côté où se trouvent les habitations.

Dans la sente aux Hervieux il y aura également 3 points d'éclairage qui seront mis en place.

Dans la rue du Bout Cochet, est prévu également le passage d'un fourreau qui permettra ultérieurement l'effacement du réseau « moyenne » tension, actuellement en aérien dans la plaine du Haut-Ménilles.

3 – FRAIS DE CAPTURE D'ANIMAUX ERRANTS :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est maintenant en mesure de nous aider pour la capture d'animaux errants, *dangereux*. Le SDIS prendra des frais lors de ces interventions. Considérant qu'il est du devoir des propriétaires d'assurer la bonne garde de leurs animaux, Monsieur le Maire propose que puissent être refacturés aux propriétaires tous frais engagés par la commune liés à la capture de ces animaux, à leur hébergement, voir à leur euthanasie.

4 – VACCINATION ANTI GRIPPE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX :

Le Conseil municipal à l'unanimité, propose que la commune prenne à sa charge, les frais du vaccin antigrippe pour les employés communaux qui souhaiteraient se faire vacciner. Les employés seront tenus informés.

5 – SUBVENTION INSTITUT DE L'IMMACULEE A EVREUX :

L'institut Immaculée à Evreux saisit le conseil Municipal pour le versement d'une subvention pour un élève domicilié à Ménilles et inscrit en école élémentaire.

Après discussion, le conseil municipal par 8 contre, 4 voix pour, et 1 abstention, émet un avis négatif sur ce versement, car La mairie de Ménilles verse une subvention auprès de ses écoles élémentaire et maternelle, ainsi qu'une subvention auprès de l'école Jeanne d'Arc à Pacy, et participe aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de Pacy.

6 – MISE EN PLACE D'UNE PVR (participation voies et réseaux) A LA FORTELLE

Dans le cadre de la mise en valeur des différents terrains et bâtis, issus d'un découpage d'une propriété sise à la Fortelle, il est nécessaire d'aménager une sente rurale aux fins d'y faciliter l'accès et la desserte des différents réseaux. A ce titre, la commune a déjà institué sur son territoire le principe d'une PVR (participation pour voies et réseaux). Monsieur le Maire propose d'appliquer celle-ci dans le cadre de cette opération. Le Conseil municipal accepte le principe de cette mise en place et charge Monsieur le Maire de conduire cette opération.

7 – NETTOYAGE DES PUISARDS ET AVALOIRS SUR LA COMMUNE :

A la suite du constat des difficultés d'évacuation de l'eau après les fortes pluies sur certaines voies communales, le conseil municipal a décidé de faire faire le nettoyage des puisards et avaloirs de la commune. Différentes entreprises ont été contactées. Les travaux seront confiés à l'entreprise « La Signalisation Routière » qui a présenté le devis le moins-disant et qui s'élève à **la somme de 5 446.58 €TTC**. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis. Ces travaux seront réalisés et inscrits pour le budget de l'année 2009.

8 – CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

Monsieur le Maire expose :

Le secrétariat de mairie a été saisi d'une demande d'utilisation de chèque emploi service universel, comme moyen possible de paiement du service de la garderie, pour un enfant.

Après discussion, le conseil municipal décide de surseoir à cette demande et de ne pas mettre en place pour le moment, les moyens administratifs nécessaires à l'encaissement des CESU.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la construction des 5 maisons par la SECOMILE, rue de Croisy, débutera au printemps prochain.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 170 000 €a été accordée par la Préfecture dans le cadre de l'aménagement paysager pour les travaux de la rue Roederer.

M.MARCHAND : Compte-rendu du conseil d'école à l'école maternelle.

L'effectif de l'école maternelle est en diminution par rapport à l'année dernière : 70 enfants sont inscrits cette année : 15 en petite section, 20 en moyenne section et 35 en grande section.

Concernant le service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants de l'école élémentaire et maternelle : Pour répondre à la demande faite par le ministre de l'éducation nationale concernant le service minimum d'accueil que chaque commune est tenue de mettre en place en cas de grève du personnel enseignant en classes maternelle et élémentaire, une liste de personnes assurant ce service doit être établie. Sur cette liste figureront d'office les aides maternelles employées par la commune, ainsi que des parents d'élèves qui se porteront volontaires. La directrice se chargera d'en informer les parents par l'intermédiaire des enfants.

Cette liste sera transmise par le maire à l'Inspecteur d'académie qui vérifiera la non-inscription des ces personnes sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions violentes ou sexuelles.

Concernant les travaux de l'école maternelle : le montant des travaux s'élève à la somme de 300 000 €H.T, et une subvention de principe de 40% a été retenue par le Conseil Général de l'Eure. Ces travaux auront lieu dans l'année 2009.

Monsieur CONCHON :

Les plantations d'hiver sont en cours ; et la pose des guirlandes de Noël aura lieu semaine 50 par l'entreprise LESENS.

L'entreprise LESENS interviendra dans le courant du mois de novembre pour vérification de l'éclairage public.

Acquisition pour la petite salle des fêtes d'un chariot pour le rangement des plateaux et des pieds de tables.

Achat d'un aspirateur et broyeur pour le ramassage des feuilles en particulier pour les cours des écoles.

Mme ROBIN :

Le repas des Anciens est prévu le samedi 29 novembre. Six personnes se sont proposées pour servir les Anciens.

M.JARDIN :

Le comité des fêtes organise un repas dansant le samedi 22 novembre à la salle des fêtes de Ménilles.

Le comité des fêtes organise en partenariat avec les « nouveaux boulangers » de Ménilles une animation, dans le cadre du Téléthon, le samedi après midi 6 décembre devant la mairie.

La réunion du prochain conseil aura lieu le jeudi 5 décembre à la place du vendredi.

Pour le 11 novembre rassemblement à 10H15 sur la place communale.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 4 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit le 4 décembre à 20h30, le conseil légalement convoqué, s'est réuni au lieu de séance habituel sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE.

Etaient présents : Mrs. CONCHON, JARDIN, BERNARDIN, GRAFFIN, POMIES, HOLEC, Mmes PORTIER, ROBIN, LUCAS, LAVIEILLE, MORVAN.

Absents excusés : Mrs.MARCHAND et LAVAL. M.COURTAT a donné pouvoir à M.ROCHETTE.

1- TRAVAUX BUREAUX DU 1^{er} ETAGE DE LA MAIRIE :

Dans le cadre des travaux d'aménagement des bureaux du 1^{er} étage de la mairie, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 novembre 2008 en mairie, et a procédé à l'ouverture des plis. Six candidats ont remis leur offre et tous ont été retenus au regard de leur dossier. Cette commission s'est à nouveau réunie le 29 novembre 2008 pour analyser les offres sur l'aspect méthodologique. Après analyse, il s'avère que l'offre présentée par la Société ATEX BAT est la mieux disante. La commission d'appel d'offres propose de retenir la Société ATEX BAT pour la conduite de ces travaux.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à l'unanimité sur cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société ATEX BAT,
- autorise Monsieur le Maire à présenter les dossiers nécessaires à l'obtention d'une subvention au titre de la DGE, et de tout autre entité,
- autorise Monsieur le Maire à opérer tout acte et avenants dans la limite de 5% à ce marché.

Les travaux pourront commencer à partir du moment où la commune recevra l'accord des subventions (mars-avril).

2- POINT SUR LES TRAVAUX RUE ROEDERER :

Le Cabinet SODEREF continue de travailler sur le projet. A la suite de travaux de déblaiement dans le haut de la côte, la présence d'un four à pain a été mise à jour. Après discussion le Conseil à l'unanimité, dans un esprit de conservation du petit patrimoine communal, décide de faire les travaux de remise en état de la voûte. Le lavoir situé dans le bas de la sente rue Roederer sera également remis en état.

Le service technique de la commune a renforcé la signalisation des travaux dans la rue Roederer en attendant la remise en état définitive de cette voie qui devrait avoir lieu dans le 2^{ème} semestre 2009. Un panneau de signalisation « priorité au véhicule montant » sera installé en haut et en bas de la côte pour renforcer la vigilance des automobilistes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Remise en conformité pour l'installation du chauffe eau à l'école maternelle :

Devant la nécessité de la mise en conformité de l'installation du chauffe eau à l'école maternelle, différentes entreprises ont été contactées. Après étude des devis, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis de l'entreprise SARL LACOMME dont le montant s'élève à la somme de 2702.63 € TTC.

Monsieur le Maire informe :

- La directrice de l'école maternelle invite les conseillers municipaux au marché de Noël organisé par l'école maternelle le vendredi 12 décembre à partir de 18 heures..

- Le Syndicat d'Electricité du SIEGE a distribué à l'intention des élèves de CM1 et CM2 des planches de sensibilisation aux gestes citoyens et éco-responsables.
- La Direction du Développement Economique et du Tourisme de la CAPE a élaboré un projet de renouvellement de la signalétique sur un tronçon de la rivière d'Eure. De nouveaux panneaux ont été implantés proches de l'endroit d'embarquement des canoës.

Monsieur CONCHON :

- Taille des arbres sur la place communale et dans les écoles par les employés communaux.
- Propose que le calendrier d'enlèvement des déchets distribué par la CAPE soit affiché dans les panneaux d'affichage de la commune.
- Les guirlandes électriques seront installées par l'entreprise LESENS, semaine 50. Le mât sera installé sur la place par les employés communaux le vendredi 6 décembre, avec l'aide de Monsieur DENIEL, entrepreneur de maçonnerie.
- Dans un souci d'économie d'énergie et de développement durable, les ampoules des guirlandes installées sur la place ont été remplacées par des ampoules à DEL (Diodes Electro-Luminescentes).
- Les sapins seront installés dans les écoles et dans la commune par les employés communaux .
- Une nouvelle plainte a été déposée auprès de la gendarmerie pour les « nouveaux » tags qui sont apparus sur le lavoir.

Madame ROBIN :

La distribution des colis aux Anciens de la commune aura lieu le vendredi 12 décembre après-midi et samedi matin.

Madame PORTIER :

Dans la grande salle des fêtes, il y a des problèmes de mauvaises odeurs qui sont dues à une installation défectueuse de l'assainissement, et demande que des travaux soient programmés et inscrits au prochain budget 2009.

Monsieur JARDIN, Président du comité des fêtes :

Remercie les conseillers qui ont participé à la soirée dansante organisée par le comité des fêtes

Informations :

Manifestation devant la mairie, le samedi 6 décembre à partir de 14 h 30 pour la journée du TELETHON, en partenariat avec les « nouveaux boulangers » de la commune.

Dimanche matin vente de crêpes et boissons chaudes sur le marché, au profit du TELETHON.

- Vendredi 19 décembre à partir de 18 heures, le comité des fêtes organise sur la place de la commune le « Noël des enfants du village ».

Madame MORVAN :

La publicité gratuite n'est plus bien distribuée dans certaines rues du Centre bourg.

Monsieur le Maire adressera un courrier à la Direction des Services Postaux, car nous recevons très souvent des plaintes des habitants qui ne sont pas satisfaits du service.